



Saint Amon par le graveur Jacques Callot (1592-1635).

Lettre aux amis de Saint Amon

N° 23

27 avril 2021

Chers amis,

Voici la 23^{ème} lettre aux amis de saint Amon. Après les petites rubriques habituelles, vous pourrez lire la suite de l'article sur les reliques de « *Saint Amon, évêque de Toul, second patron de la paroisse de Villiers-le-Sec, diocèse de Langres, sa vie, ses reliques, son culte* ». L'abbé Demange avait découpé le livre et l'avait collé page par page dans son manuscrit. Je pense avoir trouvé une piste pour résoudre l'énigme du donateur de la relique de saint Amon à la paroisse de Villiers-le-Sec. Il faudrait pour cela que nos Archives Départementales rouvrent bientôt. Je sais que cela est en bonne voie. Je vous souhaite une bonne lecture.

Je vous espère tous en bonne santé et restez sous la protection de saint Amon notre bon évêque.

Bien fraternellement à vous tous,

Jean-Claude L'Huillier

Recensement des reliques de saint Amon.

Mon travail est entravé par la situation sanitaire et par le déménagement de nos Archives Départementales. Vous voyez bien que je préfère aller à la source plutôt que de recopier des publications erronées. Sachez que je ne suis pas seul, il y a d'autres petites abeilles dans la ruche et heureusement car le travail est imposant. Toute la partie latine des textes anciens font l'objet de notre attention pour réaliser une chronologie réaliste avec preuves à l'appui. Le recensement des reliques, dispersées et même éparpillées, preuves de la dévotion des hommes d'Église et des fidèles, est aussi un travail intéressant déjà souhaité par l'abbé Demange dans son manuscrit.

La paroisse de Chaligny au sud-ouest de Nancy possédait un reliquaire de Saint-Amon en forme de buste. J'en avait eu connaissance par le site : <http://www.axsane.fr/Fonts-baptismaux.html>

Je cite le contenu de l'article :

« On ignore leur datation (des fonts baptismaux), mais nombre de baptêmes y ont été et y sont toujours célébrés. Au début du 20^{ème} siècle, ils étaient surmontés du buste de Saint Amon.

Amon fut évêque de Toul vers le 5^{ème} siècle. Ses reliques, conservées à l'église de Chaligny, faisaient l'objet d'un culte particulier.

Chaque année, le dimanche de la Sainte Trinité (premier dimanche suivant celui de la Pentecôte), de nombreux pèlerins venaient invoquer le saint, principalement pour être préservés des fièvres.

Si les reliques ont disparu pendant la Révolution, le buste de Saint Amon était toujours transporté des fonts baptismaux (où il se trouvait habituellement) au chœur de l'église en 1903 (livre de P. FOURNIER, d'après les dires de l'abbé Christophe, ancien curé de Chaligny).

À l'heure actuelle, ce pèlerinage a cessé, Saint Amon ne surmonte plus les fonts baptismaux, et son culte a sombré dans l'oubli le plus total : la découverte et l'utilisation de médicaments efficaces contre les fièvres ont sans doute supplanté les prières adressées à ce saint. »

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr

Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2^{ème} évêque de Toul.

J'ai tenu à vérifier dans les registres paroissiaux la présence d'une trace écrite.

À la page 14 du registre de 1786, en pas de la page, on peut lire une mention qui devrait plutôt figurer dans les « comptes de fabrique ». Ne nous plaignions pas, nous sommes juste avant les événements révolutionnaires et nous avons mention d'un généreux donateur qui veut « mettre à neuf les bustes de St Amon et de St Gérard ». Voici le contenu exact. « *L'an mil sept cent quatre-vingt-six le Sr Joseph Joly¹ habitant de cette paroisse a donné à l'église de ce lieu le tableau et le cadre de St Joseph, a fait mettre à neuf les bustes de St Amon et de St Gérard, le tableau et le cadre avec la peinture ont coûté six Louis et les deux bustes deux Louis et demy. Ce que je certifie véritable à Chaligny ce dernier de décembre 1786* ». Signé : **Claude François Meynière²** Curé de Chaligny. (AD54 5Mi 110/R3 499/724)



À présent, ce qui nous manque, c'est la date de prélèvement des reliques. La réponse est en fait dans le manuscrit de l'abbé Demange.

Du mercredi 14 septembre 1718.

Ce jour'hui Messieurs capitulairement assemblés par M. Dehuz, président en exercice, ayant pris lecture d'une requête présentée par le sieur Roger³ curé de Chaligny et les habitants dudit lieu, et y ayant égard ont commis M. Broulier, archidiacre de Ligny et Martel leurs confrères pour délivrer aux suppliants des reliques de Saint Amon et de Saint

Gérard leurs Saints évêques, pour être exposées à la vénération des fidèles dans la paroisse de Chaligny avec toute la décence requise.

Et ledit jour, à l'issue du chapitre, les dits sieurs députés avec M. Dehuz président et M. Duhamel chanoine et trésorier de cette église, s'étant assemblés au trésor d'icelle ils ont en leur présence fait faire l'ouverture de la châsse de Saint Gérard où sont ses reliques et en ont tiré une vertèbre et de celles de Saint Amon la moitié de l'os du bras qu'ils ont mis es mains du sieur Roger prêtre sacristain de l'église de Saint Gengoult de cette ville pour les transporter dans la paroisse dudit Chaligny.

Requis et fait en chapitre les an et jour susdits.

Claude. Secrétaire

(Extrait du registre des délibérations capitulaires 1712-1719)

Commentaire de ce document confirme bien la présence des reliques de St Amon et de St Gérard à Chaligny.

La mention de la source est providentielle car elle va nous permettre d'accéder peut-être à la date de prélèvement des reliques demandées par la paroisse de Villiers-le Sec (52).

Le mois prochain nous espérons vous faire bénéficier du récit de la translation des reliques pour la paroisse de Corcieux (88).

Bonne lecture et bien amicalement à tous.

¹ Joseph Joly est décédé à Chaligny le 5 germinal an IX (26 mars 1801) à l'âge de 90 ans. C'est donc à l'âge de 75 ans qu'il a financé les travaux de restauration des reliquaires. Il était vigneron. (AD54 5Mi 110/R8 115/594)

² Claude François Meynière, curé de Chaligny du 17 novembre 1770 à sa mort le 7 germinal an 10 (soit le 28 mars 1802), à l'âge de 84 ans où il est noté « ministre du culte » (AD54 5Mi 110/R8 127/594)

³ Jacques Roger, curé de Chaligny de 1710 à sa mort le 23 décembre 1745 à l'âge de 66 ans. (AD54 5Mi 110/R2 211/447)

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr

Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2^{ème} évêque de Toul.

**Recherches sur les premiers successeurs de St Mansuy.
Manuscrit de l'Abbé Demange. (CELT 996.17)**

Sur la même charte, nous lûmes que des reliques de saint Savinien, patron de la paroisse, se trouvaient, non seulement dans la châsse, mais encore dans sa statue et dans les sépulcres des autels de l'église ; que dans les sépulcres de l'autel de Notre-Dame se trouvaient aussi des reliques de saint Bénigne, dans celui de St Nicolas, des reliques de saint Martin, dans celui de saint Amon, des reliques de ce saint, et dans celui de saint Sébastien, des reliques du bras de saint Candide : nous avons déjà dit par qui et à quelle époque tous ces autels avaient été consacrés, et par là même dans quelle circonstance leurs sépulcres avaient été enrichis des restes précieux que nous venons d'énumérer.

Nous n'hésitons pas à affirmer, que tous les restes sacrés énumérés dans la première partie de cette dernière charte, sauf toutefois les reliques de saint Eloi, données le 27 juin 1619, comme le porte l'enveloppe dans laquelle nous les avons trouvées, avaient été tirés du trésor de l'abbaye de Clairvaux, comme le fragment d'os de saint Savinien, inscrit au même catalogue, et donné en 1608 à l'église de Villiers par Dom Denis Largentier, de Troyes, qui gouverna l'illustre abbaye depuis l'an 1595 jusqu'à l'année 1624 ; car non seulement nous y voyons figurer des reliques de saint Bernard et de saint Malachie, archevêque d'Armagh en Irlande et disciple du saint docteur, mais toutes les autres faisaient partie des richesses possédées par l'abbaye, et décrites dans ses grands inventaires, que nous avons sous les yeux et qui ont été publiés en ces derniers temps par le savant abbé Lalore⁴.

De tous ces restes si longtemps vénérés, à Villiers, nous ne trouvâmes munis de leurs enveloppes particulières et de leurs inscriptions que ceux des saints martyrs Agapit, Primitif, Fortunius, Félix, Rufin, Savinien et l'un des trois Jumeaux, ainsi que les parcelles de saint Martin, de saint Eloi, de saint Bernard, de sainte Messine; les inscriptions des papiers contenant les autres, ou du moins un certain nombre d'entre elles, avaient disparu et nous dûmes les réunir sous le titre général de saintes Reliques. Nous déposâmes tout ce trésor dans une cassette particulière, et nous y joignîmes des reliques des saints martyrs de Trèves, de saint Maurice et de la Légion Thébaine, du saint martyr romain Abundius, de saint Spagnus, l'un des martyrs de Lyon, des saintes martyres Agathe, et Rufine, et de sainte Jeanne, que M. le curé avait soumises à notre examen ; nous confiâmes le tout à sa garde, jusqu'à ce qu'il nous fût donné de réaliser le désir qu'il nous avait exprimé, savoir, d'enchâsser toutes ces saintes parcelles dans des reliquaires spéciaux, et de déposer de nouveau les ossements de saint Amon dans sa châsse restaurée et dignement ornée.

Grâce à son dévouement, secondé par MM. les fabriciens et par la piété des fidèles, la chapelle du saint Évêque de Toul a été cette année magnifiquement réparée et embellie, la châsse donnée pour ses reliques par la famille Labbé à la fin du dernier siècle a été complètement dorée, et deux tableaux splendidement ornés ont été préparés pour (8599) l'enchâssement des autres restes sacrés. L'enchâssement de ces derniers, a été fait sous nos yeux à Langres le 27 juillet 1879 ; et le sept décembre 1880 nous avons déposé nous-même les reliques de saint Amon dans sa châsse, que M. le curé nous avait apportée avec elles quelque temps auparavant : nous l'avions autorisé à les en retirer et à les conserver en lieu sûr pendant que l'on restaurerait le reliquaire.

Examen fait, nous avons trouvé toutes ces reliques dans l'état où nous les avions laissées lors de notre visite pastorale en 1879. Après avoir enveloppé d'un voile de tulle, parsemé de paillettes d'or, le vase scellé dans lequel nous avons déposé tous les petits fragments et la poussière des saints ossements, nous l'avons placé sur un coussin en soie rouge, et nous l'avons fixé solidement dans la châsse avec des rubans rouges que nous avons scellés de notre sceau. En face de ce vase et de l'une des glaces de la châsse nous avons attaché la portion de tibia, enveloppée aussi d'un voile de tulle. En face de l'autre glace nous avons placé tous les linges réunis ensemble et pareillement enveloppés. Sur un des côtés de la châsse, et auprès de la glace, ont été attachés tous les grands fragments du chef, des omoplates et des iliaques, réunis dans une enveloppe faite du même tulle ; et de l'autre côté, tous

⁴ Abbé Charles Lalore, 1829-1890. Historien et hagiographe.

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr

Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2^{ème} évêque de Toul.

les grands fragments des os longs et le débris du sépulcre, pareillement réunis et enveloppés. Chaque partie du saint trésor a été munie de son inscription. M. le curé s'est rendu à Langres le quatorze décembre, pour le transporter à Villiers; et nous l'avons autorisé à le garder au presbytère jusqu'au jour où le Seigneur nous accordera la grâce de célébrer saintement et avec la solennité prescrite par l'Église la nouvelle Exaltation de tous ces restes glorieux.

Nous ne voulons point terminer ce récit, Nos Très Chers Frères, sans vous faire connaître ce que sont devenues les Reliques de saint Amon qui demeurèrent à Toul, après la donation de celles que nous vénérions à Villiers. Le magnifique reliquaire où elles avaient été enchâssées en 1511 existait encore en 1662, et les ossements du saint évêque y reposaient encore, quoique le chapitre eut décidé en 1635 qu'on ferait confectionner pour les recevoir une châsse en forme de chapelle : nous l'apprenons des documents que nous a transmis, le 29 juillet 1879, touchant ces reliques, M. l'abbé Fruminet, chanoine honoraire, secrétaire général de l'évêché de Nancy. Mais au moment où éclata la première Révolution, tous les saints ossements n'étaient plus conservés dans le reliquaire de l'évêque Hugues des Hazards; ils avaient été déposés sinon en totalité, du moins en grande partie, dans un sarcophage en vermeil, avec les corps de saint Mansuy et des autres évêques de Toul honorés comme saints, ainsi que celui de sainte Aprone ; car voici ce que nous apprenons d'un procès-verbal rédigé le 11 juillet 1790 par trois commissaires du chapitre de cette cathédrale. Les chanoines, pressentant les malheurs qui menaçaient l'Église, et craignant de perdre le saint trésor conservé dans le sarcophage dont nous venons de parler, voulurent le sauver en se le partageant, et députèrent trois d'entre eux, MM. de Saint Beaussan, Ducrot et Pallas pour faire ce partage nous en lisons le récit détaillé, à la suite de la vie de saint Mansuy, au tome 10^{ème}, des Petits Bollandistes. Or voici ce qui fut donné des reliques de saint Amon :

- À M. d'Hammonville, une parcelle des ossements,
- À M. de Saint Beaussan, l'extrémité d'un des gros os,
- À M. de Montal, un fragment d'os,
- À M. Ducrot, l'extrémité d'un os des bras,
- À M. Pallas, l'extrémité d'un os,
- À M. Sirejean, le tiers d'un os des bras, (8600)
- À M. d'Heudicourt, une parcelle clos,
- À M. de Jumillac, un fragment d'os, et des parcelles du cilice, des vêtements et des sandales,
- À M. de Manessi, un os de la hanche, un os des bras et une dent,
- À M. Gauthier, le gros os de la cuisse, le gros os de la hanche, deux os des bras; des lambeaux du cilice, des vêtements et des sandales,
- Et à M. Aubry, vicaire de la cathédrale, des fragments d'os.

Le vingt-sept septembre de la même année, le sarcophage fut rouvert par autorisation du chapitre, donnée le onze juillet à MM. les chanoines Sirejean et Simon, et une vertèbre de Saint Amon, ainsi qu'une portion d'un os des bras furent donnés à M. Barthélemi, chanoine de Toul et vicaire général d'Embrun. Le 31 mai 1810, ces deux reliques fidèlement conservées furent reconnues par Mgr Osmond, évêque de Nancy, et demeurent depuis lors entourées d'une grande vénération dans la cathédrale. M. l'abbé Fruminet⁵ nous a donné ces renseignements; et il ajoute que c'est probablement aux distributions faites en 1790 que la paroisse de Saulxerotte, doyenné de Colombey, doit le bonheur de posséder aujourd'hui les reliques du chef de Saint Amon, et celle de saint Gengoult à Toul, la possession du cilice du saint pontife, des vêtements, ou linges avec lesquels il fut enseveli et des aromates avec lesquels il fut embaumé.

⁵ Prosper Joseph FRUMINET. RO : né le 6 mars 1844 à Villacourt de Joseph Fruminet et Marguerite Cugin. Ordonné le 10 mars 1867. Tonsure : 30 mai 1863. Après l'ordination : professeur à Pont-à-Mousson. 1^{er} juillet 1867 : vicaire à la Cathédrale de Nancy. 7 octobre 1872 : secrétaire de l'Évêché. 10 juillet 1875 : chanoine honoraire. 3 mars 1879 : secrétaire général de l'Évêché et aumônier des Sœurs de l'Espérance. 13 octobre 1880 : chanoine titulaire. 8 mai 1887 : curé de St Jacques de Lunéville. (Chanoine démissionnaire, décret du 26 avril 1887). Décédé le 30 novembre 1914. (Source BDN)

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr

Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2^{ème} évêque de Toul.

M. le curé de Villiers, dans sa visite à Toul en 1879, a vu encore dans la chapelle de saint Mansuy une côte de saint Amon enchâssée dans un reliquaire en bois; et dans l'ancienne cathédrale de Toul, la mâchoire inférieure du saint évêque, conservée encore dans le magnifique reliquaire où elle fut enchâssée en 1511. Voilà tout ce que possèdent aujourd'hui des restes du saint les églises de la Lorraine; que sont devenues les autres reliques distribuées aux chanoines de Toul en 1790, et celles qui peut-être étaient demeurées dans le sarcophage, si toutefois il y en avait, on l'ignore: ce que nous pouvons dire, c'est que dans le récit que nous venons de faire rien ne vient infirmer l'authenticité du trésor possédé par l'église paroissiale de Villiers.

Heureuse cette église d'avoir pu le garder intact à travers trois siècles, et aux jours même les plus mauvais; bénis soient à jamais et les pasteurs et les fidèles de cette paroisse qui l'ont gardé avec tant de foi, avec tant d'amour, et qui n'ont cessé jusqu'à nos jours d'entourer des hommages les plus touchants le saint Protecteur que le Seigneur avait voulu donner à cette portion de son peuple. Heureux serons-nous nous-même, NOS TRÈS CHERS FRÈRES, de contribuer en quelque chose à rendre plus éclatant encore, s'il est possible, le culte qui lui est dû à tant de titres, et de mériter ainsi d'obtenir par son intercession la grâce de remplir généreusement, à son exemple, au milieu même de toutes les tribulations, les grands devoirs de la mission qui nous a été confiée. Nous lisons dans l'hymne ravissante et dans un des grands répons de l'antique office que l'église de Toul et la paroisse de Villiers récitaient en son honneur, que les princes et les rois venaient apporter à ses restes bénis de magnifiques offrandes, avec l'éclatant témoignage de leur vénération; *reges hunc cum principibus cum magna reverentia cotuerunt muneribus: si* nous ne pouvons offrir au glorieux pontife des richesses matérielles en si grande abondance, du moins nous viendrons tous avec une sainte joie célébrer ses grandeurs, répandre nos vœux à ses pieds, afin que par ses prières nous méritions d'être introduits au Ciel par Notre Seigneur Jésus-Christ; *ut Christus ad caelestia nos ducat ejus precibus, præclari, cum lætitia devotisque concentibus, pontificis magnalia laudemus votis omnibus.* De quel cœur nous lui demandons, NOS TRÈS CHERS FRÈRES, et nous ne cesserons de lui demander pour vous la grâce de conserver le trésor inestimable de la foi qu'il sut conserver à son peuple, alors qu'il était menacé de le perdre par les embûches des hérétiques; *erroris novitatibus simplicibus immisis per veritatem cœlicam reduxit lumen gentibus, erroribus dimissis; cœrebat a gregibus lupum rapacem strenue.* Hélas! aux jours de ténèbres que nous traversons que d'ennemis acharnés à vous ravir ce trésor, à le ravir à vos jeunes enfants. De quel cœur nous le prions de développer de plus en plus dans notre église cette tendre dévotion envers le Dieu de l'Eucharistie et la Reine de l'innocence, qu'il sut si bien inspirer à sa famille spirituelle, et qui est la vie du christianisme; *ad matris Dei titulum in silvis grandi studio basilicam construxit.* De quel cœur nous le conjurons de faire de vous tous des âmes généreuses à garder tous les saints devoirs de la foi, à avancer chaque jour dans la sainteté pour être dignes d'entrer dans ce royaume de gloire où il brille lui-même d'une splendeur si éclatante, lui la perle des pontifes de l'église de Toul! *Ave, Gemma sacerdotum Tullensis Ecclesiae, Amon gerens cor devotum, offerens quotidie cibum cœli, vitæ potum, conferens familiæ; per te cœlum hunc promotum duc ad regna gloriæ*⁶.

À ces causes, et le saint nom de Dieu invoqué: pour la plus grande gloire de Dieu admirable dans ses saints, pour la gloire de saint Amon et l'honneur de son Église, pour la bénédiction de la nôtre et en particulier de la paroisse de Villiers.

Examen fait de tous les documents, de tous les titres, de toutes les traditions qui se rapportent aux reliques du dit Saint Amon et spécialement à celles qui ont été conservées fidèlement et pieusement vénérées dans l'église paroissiale de Villiers depuis trois siècles, traditions, titres et documents relatés dans notre présente Lettre Pastorale:

⁶ Antique office de Saint Amon, antienne de Magnificat aux premières Vêpres. Les autres textes sont de l'hymne et des répons.

Toutes choses mûrement pesées dans le Seigneur, nous avons déclaré, statué et ordonné, déclarons, statuons et ordonnons ce qui suit :

Article 1^{er}.

Nous avons constaté et déclarons certaine l'authenticité des reliques de saint Amon, deuxième évêque de Toul, déposées par nous le sept du présent mois, selon toutes les prescriptions canoniques, dans une châsse en bois doré, ayant la forme d'un sarcophage, munie de glaces à chacune de ses quatre faces, convenablement ornée à l'intérieur, dûment close et scellée de notre sceau. Cette châsse récemment restaurée, et dans laquelle ces restes sacrés étaient conservés depuis l'année 1796, sera exposée comme auparavant à la vénération des fidèles dans l'église paroissiale de Villiers-le-Sec, à la chapelle bâtie au XVII^{ème} siècle et dédiée au saint Évêque. Toutefois elle demeurera habituellement voilée.

Article 2.

Nous permettons de l'exposer solennellement à la vénération publique à la fête de saint Amon, pendant l'octave de cette fête; et à la fête des Saintes Reliques; et de la porter processionnellement dans la paroisse une fois l'an, au jour qui sera choisi par M. le curé.

Article 3.

Nous demanderons au Souverain Pontife l'autorisation de célébrer solennellement, dans l'église de Villiers, par une messe votive et les vêpres de l'office des saints Confesseurs Pontifes, la fête de Saint Amon, comme second patron de la paroisse ; et nous solliciterons en même temps de sa bonté des Indulgences pour cette fête.

(8602)

Article 4.

Nous accordons à perpétuité l'Indulgence de quarante jours, à gagner une fois chaque jour, aux fidèles qui, étant contrits de cœur, visiteront pieusement l'église de Villiers, et y réciteront pour la sainte Église et la bénédiction de notre patrie l'oraison dominicale, la salutation angélique et l'invocation : « Saint Amon, priez pour nous ».

La même Indulgence sera gagnée par les fidèles qui assisteront pieusement aux processions dans lesquelles sera portée la châsse du saint Évêque.

Article 5.

La solennité de la nouvelle Translation des reliques de Saint Amon sera célébrée par nous le **trente janvier** prochain, dimanche de la solennité de Saint Savinien, titulaire de l'Église de Villiers.

Les fidèles y seront préparés par les saints exercices d'une retraite, et nous les exhortons à se rendre dignes de faire la sainte communion en cette auguste circonstance.

Le samedi soir, veille de la fête, la sainte châsse sera portée processionnellement du presbytère à l'église, au chant de l'hymne des premières vêpres de la Toussaint ; seront exposées alors à la vénération des fidèles les autres saintes reliques conservées dans l'église et que nous avons reconnues : et nous célébrerons ensuite pontificalement l'office de vêpres, lequel sera suivi de la bénédiction du T. S. Sacrement.

Le dimanche, nous célébrerons pontificalement la grand-messe et les vêpres. Il y aura instruction à la messe, et après les vêpres procession dans les rues de la paroisse ; puis, Salut solennel du Très Saint Sacrement, suivi de la vénération des reliques de Saint Amon. Pendant la procession, on chantera les litanies des Saints, et pendant la vénération des saintes reliques le *Te Deum* et l'hymne de Saint Amon.

La sainte châsse demeurera exposée solennellement le lundi et le mardi, et il y aura ces deux jours bénédiction du T. S. Sacrement.

Nous accordons l'indulgence de quarante jours aux fidèles chaque fois qu'ils assisteront à un exercice de la retraite préparatoire. Même Indulgence à ceux qui assisteront à l'une, ou à l'autre procession, ainsi qu'à ceux qui assisteront à la bénédiction du T. S. Sacrement donnée pendant les quatre jours de la Translation ; cette Indulgence pourra être gagnée chaque fois.

Article 6

Et seront nos présentes Lettres lues et publiées dans l'église de Villiers avant la solennité de la Translation, et fidèlement conservées aux archives de cette église avec les anciens titres relatifs aux saintes reliques.

Nous autorisons M. le curé à les faire imprimer, avec les prières par nous approuvées pour secourir la piété des fidèles dans le culte de saint Amon. Nous accordons à perpétuité l'indulgence de quarante jours, à gagner une fois chaque jour, aux fidèles qui réciteront ces prières avec les dispositions requises.

Donné à Langres, en notre palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contreseing du secrétaire général de notre évêché, le saint jour de Noël, l'an de grâce mille huit cent quatre-vingt.



† GUILLAUME-M.-F.,
EVÊQUE DE LANGRES,
Assistant au trône
Pontifical, etc.

Par ordonnance de Monseigneur :

DENIS, chan. hon.,
Secrétaire général de l'Evêché.

HYMNES, ANTIENNES et PRIÈRES
EN L'HONNEUR
DE SAINT AMON
ET LA
VIE DU SAINT ÉVÊQUE
EN RYTHMES LATINS

Nous avons trouvé aux archives de l'église de Villiers une copie manuscrite et notée de l'office que le diocèse de Toul récita jadis en l'honneur de saint Amon⁷. Les antiennes, les répons et l'hymne de cet office sont en vers rythmiques de mesures diverses, et les neuf leçons de Matines sont toutes historiques, entremêlées de pieuses réflexions. Nous ne pouvons dire à quelle époque il fut composé; mais sa forme annonce qu'il le fut avant le seizième siècle : d'ailleurs s'il avait été rédigé plus tard, il y serait fait mention de la translation des reliques du saint évêque qui eut lieu sous l'épiscopat de Hugues des Hazards, et il n'en est aucunement parlé⁸. L'église de Toul le récita

⁷ Cette copie, ainsi que le porte une inscription qu'on lit sur la première feuille, fut faite le 21 octobre 1815 par M. Burelle, instituteur.

⁸ NDT : il y a eu 2 translations avant celle de 1518 ; celle de Frotaire 27^{ème} évêque de Toul en 820 et celle d'Hérیمان (Hermann) 37^{ème} évêque de Toul en 1026.

jusqu'à l'année 1749, où son évêque Scipion Jérôme Bégon⁹ donna à son diocèse un nouveau bréviaire. La paroisse de Villiers l'avait emprunté à cette église, et s'était contentée d'ajouter à la neuvième leçon de Matines une phrase relative aux restes sacrés de son glorieux protecteur, possédés par elle.

Cette magnifique liturgie nous a fourni en grande partie ce que nous avons raconté de la vie de Saint Amon. Nous lui empruntons l'hymne, les antiennes et les prières que les fidèles aimeront, nous n'en doutons point, réciter en son honneur. Nous avons cru en même temps devoir publier, en les classant dans l'ordre des faits, pour en faire comme un petit poème historique, tous ces rythmes, si gracieux de facture, que nous offraient les antiennes et, les répons ; à leur suite sera imprimée l'hymne qui en est comme le résumé : nous aurons pourvu par ce moyen à la conservation de ce ravissant office.

† GUILLAUME-MARIE-FRÉDÉRIC

Évêque de Langres.



Portrait de Mgr Bouange
Service historique d'Aurillac (Collection Delmas)

BOUANGE (GUILLAUME-HENRI-MARIE-FRÉDÉRIC), né à Aurillac en janvier 1814, sacré dans cette ville le 18 novembre 1877, décédé le 5 mai 1884, chevalier de la Légion d'honneur.

ARMES. — Parti : au 1 d'or au Sacré Cœur de gueules sommé d'une croix de sable au comble (*transformé en vrai filet*) engreslé de sinople ; au 2 de sinople au Saint Cœur de Marie d'argent, à la filière engreslée d'or. — Une marguerite est sur le bas du cartouche.



DEVISE. — *Ad Christum per Mariam.*

⁹ Scipion Jérôme Bégon, 89^{ème} évêque de Toul 1723-1753.

Mr. Jean-Claude L'HUILLIER 11 rue des Ormeaux 54425 Pulnoy Tel: 03.83.21.66.77. lhuillierjc2@yahoo.fr

Vous pouvez diffuser les informations contenues dans cette lettre pour faire connaître l'histoire et la vie de Saint Amon 2^{ème} évêque de Toul.